Droit des images : quelques préconisations éditoriales et références

1. Quelles sources peuvent être explorées pour réutiliser légalement des images ?

- Le Metropolitan Museum of Art de New York
 - o Recherche sur des termes en anglais
 - Point d'attention : les images doivent être créditées "Public domain" (ce qui renvoi à une licence Creative commons)

• RMN-Images d'art

- Un accord est donnée pour exploiter les images de cette source, sous réserve que les droits soient indiqués (C) RMN-Grand Palais.
- La réutilisation des images mentionnant la simple distribution par RMN-Grand-Palais (exemples : (C) Ministère de la Culture - Médiathèque du Patrimoine, Dist. RMN-Grand Palais, (C) Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais...) n'est pas autorisée.

éduthèque

- Offre accessible aux personnes disposant d'une adresse professionnelle académique ou en education.gouv.fr.
- L'autorisation est fournie pour les partenaires suivants, selon les indications reportées ci-dessous. Dans les crédits, la source à indiquer est éduthèque.
 Les images réutilisées ne peuvent excéder 800 x 800 pixels.
 - Histoire par l'image pour éduthèque : accord pour les images créditées (C) RMN-Grand Palais.
 - <u>Panorama de l'art</u> pour éduthèque : accord pour les images créditées
 (C) RMN-Grand Palais.
 - Le Louvre pour éduthèque : sans restriction

Paris Musées

- Les images dont les champs « crédits » sont indiqués CCØ sont sous licence Creatives Commons Ø.
- La source à indiquer la source est « Paris Musées » et le lien à associer est http://parismuseescollections.paris.fr/.
- Attention, si la plupart des images sont en CCØ, certaines images pourraient être sous droits réservés. Toute exploitation des images concernées est interdite.

Wikimedia Commons

- Quelques conseils :
 - Prendre soin de consulter la page de description de la photo, (cliquer sur la photo);
 - Lire les obligations quant à la réutilisation du document;
 - Choisir la résolution désirée et télécharger la photo ;

- Créditer l'auteur : dans la majorité des cas un : « Nom de l'auteur CC By SA » est suffisant.
- o A lire: Réutiliser des photos issues de Wikipédia
- CCSearch
 - Possibilité d'accéder directement à quelques grands musées en choisissant l'accès "Browse by collection"
- Pixabay
 - Sous réserve de vérifier la licence pour chaque image et en particulier le point "What is not allowed" lorsque celui-ci est présent. Bien que les "attributions" ne soient pas requises, il est nécessaire de sourcer avec lien toute photographie.
- 2. Quels crédits doivent être associés aux images ?

L'éditeur de la page de référence de l'illustration doit être détenteur des droits d'exploitation de l'image. Les droits exposés doivent autoriser la réutilisation.

A défaut, une demande d'autorisation est à engager auprès des ayants droit. Après retour favorable, l'accord doit être versé dans un espace collaboratif pour être opposé à tout recours dans la durée par la direction de publication.

Les informations suivantes doivent obligatoirement être associées :

- ❖ Titre
- ❖ Source : cette information est composée
 - > du nom du site qui propose l'illustration,
 - > associé à un lien :
 - soit vers la page où est exposée l'illustration,
 - soit vers la page de la licence d'utilisation (cas privilégié pour les images sous licence creative commons).
- Prénom, nom de l'auteur (si disponible sur la page d'origine)
 - Les seules initiales ne répondent pas au cadre légal dans la mesure où elles ne permettent pas d'identifier l'auteur.
- Exemples:
 - Cruche à long bec verseur en gouttière, terre cuite © 2010 Musée du Louvre / Raphaël Chipault
 - Plaque en ivoire représentant un sphinx ailé, © <u>The Trustees of the British</u> Museum
- 3. Où trouver des documents de référence sur les droits liés aux images et le respect de la propriété intellectuelle ?
 - Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) : <u>Droit d'auteur, droit à l'image : les</u> étapes essentielles pour utiliser un contenu
 - LégiFrance : Code de la propriété intellectuelle
 - Prolongement : <u>Utiliser une image trouvée sur Internet Travail de Florian Cool -</u> professeur documentaliste à destination des élèves